

L'abbé Hogier, de l'Ile-Barbe, dont Le Laboureur nous fait un si grand éloge, était-il aussi de la même famille (2)? Tout autant de questions que nous n'avons pu résoudre.

Dans la charte susdite, Bérard, archidiacre de Lyon et par la suite évêque de Mâcon, au moment de partir pour Jérusalem avec son frère Humbert, avait engagé au couvent de Saint-Martin d'Ainay tout ce qu'il possédait sur les paroisses de Vaise, d'Écully et de Dardilly. Cela fut fait par l'entremise de l'archevêque Josserand, entre les mains de dom Ponce, abbé d'Ainay, et de dom Bérard, prieur de Chazay. Mais les deux frères étant morts, c'est-à-dire, Bérard, évêque de Mâcon, et Humbert *Orselli*, son frère, leurs deux héritiers, à savoir : les fils d'Humbert (Hugues de Riotor et Dalmace de Châtillon), vinrent au couvent revendiquer les biens engagés. On convint alors que l'abbaye resterait en possession de ces biens moyennant la somme de cinq cents sols comptés par dom Bérard, prieur, aux deux frères Hugues et Dalmace, de plus, qu'il en serait compté dix à Hugues Palatin et dix à Rancon de Juigo, leurs conseillers. Les deux seigneurs se désistèrent alors de toute prétention sur les dits biens, en le jurant sur l'autel du seigneur Pierre, archevêque de Lyon et entre les mains de ce prélat (3).

Les seigneurs de Châtillon-d'Azergues étaient donc les Orselli, antique famille du marquisat de Saluces, dont les armes sont *un ours de sable rampant sur un champ d'or* (4). Les Orselli, qui vinrent à Lyon à la suite de Conrad le

---

(2) *Mazures*, Guigues, t. I, p. 70, 71 et suiv.

(3) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II, chart. LIV.

(4) *Fiori di blasoneria*. Fr. A. della Chiesa. Torino, A. Cavaleri, 1655.